

République Française Département : MEUSE
 Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Stéphane PARISOT.

Présents : Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER
Représentés : Sylvie DAILLY représentée par Stéphane PARISOT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphane JACQUEMET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance. **DE_024_2026**

Objet : Délibération sur le compte unique financier - EAU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	20 771,08	0,00	0,00	26 230,02	20 771,08	26 230,02
Opérations exercice	24 151,19	34 979,26	31 327,96	14 620,54	55 479,15	49 599,80
Total	44 922,27	34 979,26	31 327,96	40 850,56	76 250,23	75 829,82



Résultat de clôture	9 943,01			9 522,60	420,41	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	9 943,01	0,00	0,00	9 522,60	420,41	0,00
Résultat définitif	9 943,01			9 522,60	420,41	

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Stéphane PARISOT vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci dessus.

Marie Pierre VERDUN
 Maire